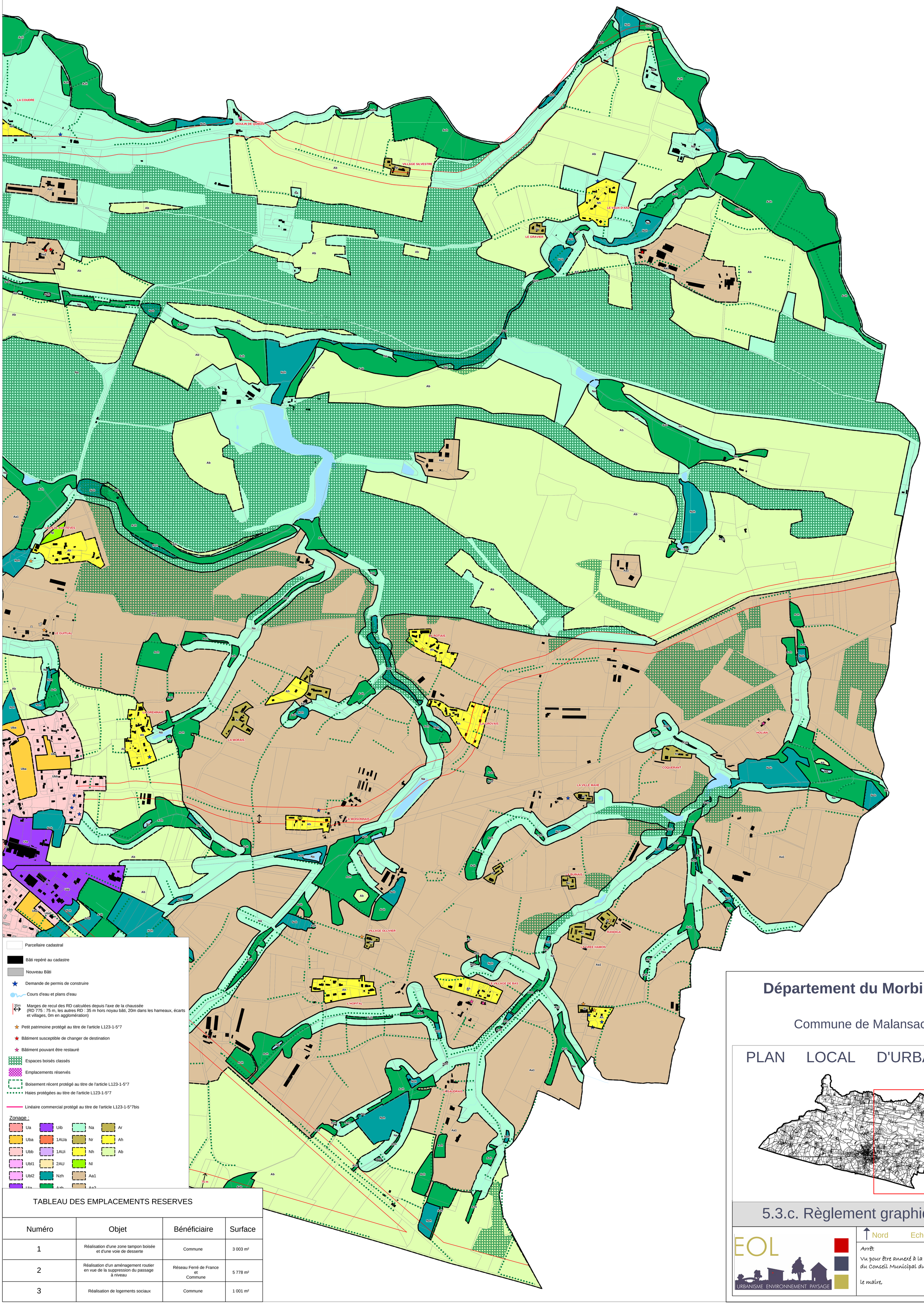

Parcellaire cadastral

Bâti repéré au cadastre

Nouveau Bâti

Demande de permis de construire

Cours d'eau et plans d'eau

35m Marges de recul des RD calculées depuis l'axe de la chaussée (RD 775 : 75 m, les autres RD : 35 m hors noyau bâti, 20m dans les hameaux, écarts et villages, 0m en agglomération)

Petit patrimoine protégé au titre de l'article L123-1-5°7

Bâtiment susceptible de changer de destination

Bâtiment pouvant être restauré

Espaces boisés classés

Emplacements réservés

Boisement récent protégé au titre de l'article L123-1-5°7

Haies protégées au titre de l'article L123-1-5°7

Linéaire commercial protégé au titre de l'article L123-1-5°7bis

Zonage :

Ua	Uib	Na	Ar
Uba	1AUa	Nr	Ah
Ubb	1AUi	Nh	Ab
Ubl1	2AU	Nl	
Ubl2	Nzh	Aa1	
Uia	Azh	Aa2	

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface
1	Réalisation d'une zone tampon boisée et d'une voie de desserte	Commune	3 003 m²
2	Réalisation d'un aménagement routier en vue de la suppression du passage à niveau	Réseau Ferré de France et Commune	5 778 m²
3	Réalisation de logements sociaux	Commune	1 001 m²

Département du Morbihan

Commune de Malansac

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.3.c. Règlement graphique

EOL
URBANISME ENVIRONNEMENT PAYSAGE

Nord

Echelle 1 : 5 000è

Arrêt
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2012

Le maire,